

DÉCISION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 68-132 du 9 février 1968 modifié, relatif à certaines dispositions du statut des personnels des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cures publics ;
- VU le décret n° 2016-1745 du 15 décembre 2016 modifiant le décret n°2016-636 du 19 mai 2016, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et divers décrets portant statuts particuliers de personnels de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'avis de recrutement publié en date du 06 juillet 2023 sur le site à l'Agence Régionale de Santé et au Recueil des Actes Administratrifs de la Préfecture du Bas-Rhin;
- VU le procès-verbal de la réunion de la commission de recrutement du 7 juin 2024 ;

DÉCIDE

Sont déclaré(e)(s) définitivement admi(e)(s), par ordre de mérite et sur proposition de la commission de recrutement ;

Aux Auditions Publiques pour le recrutement de 10 Agents d'Entretien Qualifiés ;

Sur liste principale:

- DE ALMEIDA Kévin

LEGRAND LorieJUNG Claudia

- MUNDSCHAU Michel

- SRIDI Margo

TAESCH Nadia

ZIDANE Soraya

- COLINET Véronique

- GORSY Johan

- KNAEBEL Nicolas

<u>Sur liste complémentaire :</u>

- ATI Lynda

BICKEL Jonathan

- BORRELLI Sarah

COUTURIER Lucas

- LAZARUS Céline

- LUTZ SCHEIDT Gianni

OBESSE Guy-Roger

REINLEN Adrien

SOUMPHOLPHAKDY

Phoukham

ZOUGARI Selin

BEKKA Michaël

- GOMES Thomas

· BAREA Mathieu

BELAARBI Noura

BOLATDEMIRCI ELMALI

Mélanie Bilge

HELLBOURG Alexandre

LAOUAD Hamid

LAT Frédéric

LE CLOIREC Alexis

PIRINC Zeynep

TALBI Ayoub

P. LE DIRECTEUR GENERAL, La Chargée de mission Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences

Marion CLEMENTZ-PEYSSOU

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.